



AMALGAME Express n°13

Bulletin d'Informations de la Commune de Chaumont-Gistoux – sept. 2017

Éditeur responsable : Administration communale : Rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux

Chaumont-Gistoux, le 1^{er} septembre 2017

Chers concitoyens,

Le Collège communal de Chaumont-Gistoux tient à vous faire part de la tenue de **2 réunions d'information à destination du public.**

La **première** revêt un caractère officiel et obligatoire, le rôle des autorités communales se limitant à fournir la salle, présider la séance d'information ainsi que de rédiger le procès verbal de la réunion.

Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences. Projet de catégorie B

**Le 21 septembre 2017 à 20 h
Centre sportif André Docquier
Avenue de Ronvau, 8
1325 Chaumont-Gistoux**

Demandeurs :

La s.a. **Ets. HOSLET**, chaussée de Huy, 191 à 1325 Chaumont-Gistoux et la s.a. **LES TROIS FONCIERES**, avenue Zénobe Gramme 9 à 1300 Wavre.

Objet :

Demande de permis unique portant sur la mise en oeuvre du projet couvert par la révision du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par le Gouvernement wallon le 6 octobre 2016. Celui-ci vise l'exploitation d'une carrière et de ses dépendances en ce compris sa voirie d'accès, les bureaux, les parkings, un truck-wash, les ateliers, une centrale à béton, une unité d'ensachage, une prise d'eau, un concasseur mobile, un centre de tri-regroupement de déchets inertes et la valorisation de terres et cailloux. La carrière étant d'une superficie supérieure ou égale à 25 ha, ce projet est soumis à réalisation préalable d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Lieu d'implantation :

Le projet d'une superficie de l'ordre de 100 hectares s'implantera sur le territoire des communes de Chaumont-Gistoux et Walhain dans un espace situé entre la rue du Bois Matelle, la Chaussée de Huy, la N243a et la E 411.

Personne de contact auprès de laquelle des informations peuvent-être obtenues : Bertrand Marissiaux, rue d'Achet, 73 – 5362 Achet – 083/61.29.44.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et R.41-1 du Code de l'Environnement, les demandeurs vous invitent à participer à la **réunion d'information préalable** relative à l'objet susmentionné.

Sont concernés par cette invitation, les habitants des communes de **Chaumont-Gistoux, Walhain, Incourt et Perwez.**

Cette réunion d'information a pour objet :

1. De permettre aux demandeurs de présenter leur projet.
2. De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet.
3. De mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences.
4. De présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Les observations sont à adresser par écrit :

1. au Collège communal de la commune de Chaumont-Gistoux soit par courrier à l'adresse rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux, soit par email à l'adresse : urbanisme@chaumont-gistoux.be (en y indiquant impérativement ses nom et adresse)
2. **et** en adressant une copie aux demandeurs, lesquels devront les transmettre à l'auteur de l'étude d'incidences.

La **seconde réunion d'information** est, quant à elle, informelle et a pour objectif d'informer le public sur l'état de certains dossiers qui sont en cours ou de sujets qui font l'actualité.

Réunion d'information publique

Le 26 septembre 2017 à 20 h

Salle Perez

Rue du Village, 5

1325 Chaumont-Gistoux

Agenda :

- **Schéma communal de développement commercial** : Après l'enquête effectuée en mai dernier qui a rassemblé plus de 1.000 réponses de la part de la population, les résultats du diagnostic vous seront présentés par le bureau d'étude.
- **Extension du CPAS de Chaumont-Gistoux** : Rappel des besoins qui ont amené le Collège à initier ce projet, décisions prises et état d'avancement du projet ;
- **Vallée du Ronvau** : faire la part du vrai et du faux suite aux rumeurs autour d'un projet immobilier qui a fait du bruit cet été.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de ces réunions, nous vous prions d'agréer, chers concitoyens, nos sentiments les meilleurs,

Bernard ANDRE,
Directeur Général

Luc DECORTE,
Bourgmestre